

SENSIBILISATION

# BRUIT EN MILIEU DE TRAVAIL



## CONTEXTE

La mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques liés au bruit est indispensable pour protéger la santé des travailleurs et réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles. Cet atelier vise à sensibiliser les salariés aux dangers du bruit, leur fournir des outils pour se protéger et aider les entreprises à respecter la réglementation.

## OBJECTIFS

- Informer les salariés sur :
  - les facteurs de risques liés au bruit,
  - les effets du bruit (auditifs et extra-auditifs) sur leur santé physique et mentale.
- Sensibiliser et conseiller au port des PICB (Protections Individuelles Contre le Bruit).

## DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION

- Evaluer, au préalable, l'exposition sonore quotidienne des salariés.
- Présenter collectivement en salle les facteurs de risques, les effets du bruit sur la santé et les moyens de prévention.



[Voir catalogue des Rendez-Vous Prévention](#)



### Offre socle

Action de Prévention Primaire  
Comprise dans la cotisation

### Pour qui ?

Toutes les structures adhérentes à l'APST41 et leurs salariés.

### Intervenants

Technicien et conseiller de prévention.






### Durée

Module de 1h.  
Groupe de 10 à 20 personnes maximum.  
Format intra-entreprise limité à 2 jours.

## COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Demande de l'entreprise auprès du médecin du travail.

## POUR COMPLÉTER

-  [Modules e-learning](#)
-  ["Relais de prévention" Labelisez votre entreprise](#)
-  [Évaluation de l'exposition sonore](#)
-  [5 conseils pour préserver votre audition](#)
-  [Flyer "Portons nos Équipements de Protection Individuelle"](#)

### CONTACTEZ-NOUS :

02 54 52 41 41  
prevention@apst41.fr

\*Chaque entreprise doit bénéficier au moins une fois tous les 4 ans d'une APP